



COMMISSAIRE DE JUSTICE

2B Allée Victor Hugo

46100 FIGEAC

☎ : 0565344390

✉ : contact@cdj-lot.fr

Site web : www.dj-commissaire-lot.fr

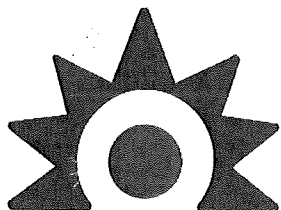


Paiement par carte bancaire

Caisse Des Depots Et Consignations
IBAN N°: FR 23 40031 00001 0000333662A 88
BIC : CDCGFRPPXXX

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COPIE



Références : 6695

Mandat n° 27 - MC - SGCONTMSA

SIGNIFICATION DE CONTRAINTE

LE *de sept* avril

DEUX MILLE VINGT CINQ

Je, Jérôme DESIEUX, Commissaire de Justice au sein de la SCP Jérôme DESIEUX, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à FIGEAC (46100) y demeurant 2 bis Allée Victor Hugo, soussignée,

A :

M. PARANT Xavier, demeurant à (46500) ALVIGNAC, 74 Rue De la poste, Les Soles

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

A LA DEMANDE DE :

MSA MIDI PYRENEES NORD, inscrite sous le N° 521059642, dont le siège social est à (12022) RODEZ Cedex 9, 17 Avenue Victor Hugo

Elisant domicile en mon Etude.

JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS REMETS COPIE :

D'une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant, en date du 04/04/2025

Vous indiquant, conformément à la Loi, que la contrainte s'applique pour la période suivante : 01/04/2024 au 30/09/2024, et porte le numéro CT25006.

POUR AVOIR PAIEMENT DES SOMMES SUIVANTES :

Nature	Montant
Cotisations	15 345,38
Majorations de retard	796,80
Prestation de recouvrement A444-31	139,92
Coût du présent	76,68
TOTAL restant dû en Euros	16 358,78
Soit un Total restant dû en Euros	16 358,78

TRES IMPORTANT

Et vous déclare que faute de règlement des sommes portées à la contrainte, ou d'opposition devant :

LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAHORS - POLE SOCIAL

BOULEVARD LEON GAMBETTA

CS 70289

46005 CAHORS CEDEX 09

Celle-ci sera exécutée comme un jugement en application des articles L 244-9 et R 133-3 du Code de la sécurité sociale et L 725-3 du Code Rural et de la pêche maritime.

Le débiteur peut former **OPPOSITION** par inscription au secrétariat du tribunal susvisé ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au secrétariat dudit Tribunal dans le délai de **QUINZE JOURS** à compter de la date de signification.

L'OPPOSITION doit être motivée, une copie de la contrainte contestée doit être jointe. Le secrétariat de la juridiction informe l'organisme créancier dans les huit jours de la réception de l'opposition.

Conformément aux dispositions de l'Article 680 du Code de Procédure Civile (Modifié par Décret n°2013-1280 du 29 décembre 2013 - art. 2) ; je vous précise que : "l'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné à une amende civile et au paiement d'une indemnité à l'autre partie."

dep 35 95 771



COMMISSAIRE DE JUSTICE

2B Allée Victor Hugo

46100 FIGEAC

☎ : 0565344390

✉ : contact@cdj-lot.fr

Site web: www.dj-commissaire-lot.fr

 Paiement par carte bancaire

Caisse Des Depots Et Consignations
IBAN N°: FR 23 40031 00001 0000333662A 88
BIC : CDCGFRPPXXX

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

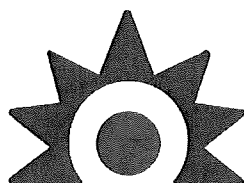
COPIE

COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du
28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des
huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	51,58
Frais de déplacement (Art A444-48)	9,40
Total HT	60,98
TVA (20,00 %)	12,20
Total hors affranchissement	73,18
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	3,50
Total TTC	76,68

Acte dispensé de la taxe



Références : 6695

Mandat n°27 - MC - DOACTETUDE

MODALITE DE REMISE

Annexée à la copie de l'acte

L'acte objet de la présente annexe a été remis dans les conditions suivantes :

- ☐ Par le commissaire de justice ☒ Par un clerc assermenté dont les mentions seront visées par le commissaire de justice sur l'original, dans les conditions indiquées à la rubrique ci-dessous marquée d'une croix, et suivant les indications qui lui ont été données.

A M. PARANT Xavier, demeurant à (46500) ALVIGNAC, 74 Rue De la poste, Les Soles

REMISE A PERSONNE PHYSIQUE

- ☒ Au destinataire ainsi déclaré, ☒ Rencontré à son domicile ☐ Autres :
Le présent acte étant une assignation visant à voir prononcer ou constater la résiliation d'un contrat de bail portant sur un local mentionné aux articles 2 et 25-3 de la loi du 6 juillet 1989, la formalité visée par le décret n°2017-923 du 9 mai 2017 vous a été remise en mains propres.

REMISE A PERSONNE MORALE

- ☐ A M
Qualité qui s'est déclaré(e) habilité(e) à recevoir la copie de l'acte
Le présent acte étant une assignation visant à voir prononcer ou constater la résiliation d'un contrat de bail portant sur un local mentionné aux articles 2 et 25-3 de la loi du 6 juillet 1989, la formalité visée par le décret n°2017-923 du 9 mai 2017 vous a été remise en mains propres.

REMISE A DOMICILE ELU

- ☐ A M
Qualité qui a donné visa
La lettre prévue par l'article 658 du Code de procédure civile a été adressée avec une copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

REMISE AU DOMICILE, A RESIDENCE

Pour les circonstances ci-dessous décrites l'acte a été remis

- ☐ A une PERSONNE PRESENTE à son domicile :
M
Qualité
Qui a accepté de recevoir la copie de l'acte et qui m'a confirmé que le destinataire était toujours domicilié à cette adresse. Selon les déclarations qui me sont faites, la signification à personne s'avère impossible pour la ou les raisons suivantes :
☐ Raisons qui n'ont pu ou voulu m'être communiquées
☐ Lieu de travail inconnu
☐ Lieu de travail hors de ma compétence territoriale

DEPOT A L'ETUDE

- ☐ Pour les circonstances ci-dessous décrites la copie de l'acte a été déposée en mon Etude où elle doit être retirée dans les meilleurs délais (la copie de l'acte est conservée à l'Etude pendant trois mois, passé ce délai, le commissaire en est déchargé). La signification à personne, à domicile ou à résidence s'avère impossible pour la ou les raisons suivantes :
☐ Destinataire absent de son domicile
☐ La personne rencontrée au domicile a refusé de prendre la copie de l'acte

La signification n'ayant pas été faite à personne, la copie de l'acte a été mise sous enveloppe fermée, ne portant d'autres indications que, d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et, de l'autre, le cachet du commissaire de justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'article 658 du Code de procédure civile avec la copie de l'acte a été adressée le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.

Le présent acte étant une assignation visant à voir prononcer ou constater la résiliation d'un contrat de bail portant sur un local mentionné aux articles 2 et 25-3 de la loi du 6 juillet 1989, la formalité visée par le décret n°2017-923 du 9 mai 2017 a été déposée à votre domicile.

DETAIL DES VERIFICATIONS

confirmant que le destinataire demeure bien à l'adresse de la signification

- | | | | | |
|------------------------------------|--|--|--|-------------------------------------|
| ☐ Connu | ☐ Tableau des occupants | ☐ Services mairie | ☐ Porte de l'habitation | ☐ Commerçant |
| ☐ Voisinage | ☐ Boîte aux lettres | ☐ Gardien | ☐ Enseigne commerciale | ☐ |

Le présent acte comporte **3** feuillets

Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS, ainsi que les mots barrés.

Visées par le commissaire de justice, conformément à la Loi, les mentions relatives à la signification ci-dessus.

Jérôme DESIEUX

